

Pully

PORTRAIT
 ÉVÈNEMENT
 SERVICE
 TRAVAUX
 MOBILITÉ
 COMPTES
 NATURE
 INFRASTRUCTURE
 AGENDA

ÉDITO

Le journal que vous tenez entre vos mains est la dernière édition qui paraîtra sous la législature actuelle. Lorsque, début 2017, la Municipalité publiait son programme, nous nous étions attachés à dresser une photographie de notre Ville et à mettre en parallèle une vision de ce que nous souhaitons voir accompli en 2021. Cinq ans plus tard, une majeure partie de cette vision est concrétisée ou en voie de l'être.

Le grand chantier Poste/Reymondin, qui va impacter Pully durant les trois prochaines années, est un très bon exemple de concrétisation de la collaboration entre la population et la Municipalité. Ce projet d'envergure, point central du programme de législature 2016-2021 sous la dénomination de «requalification du centre-ville», a pour but de réaménager l'axe principal du centre-ville de Pully avec pour ambition de le rendre plus convivial, de faciliter l'accessibilité aux commerces et de promouvoir les multiples activités qui y ont lieu. L'approche de la démarche participative (2015-2017) a permis de concevoir un projet qui se veut autant que possible à l'image du centre-ville auquel aspirent ses riverain·e·s et ses commerçant·e·s. Aujourd'hui, alors que les travaux ont débuté, le lien est maintenu avec ces dernier·e·s par le biais d'information spécifique (e-mails, courriers) mais aussi à plus large échelle (site web, panneaux, etc.). Vous pourrez en lire plus à ce sujet en dernière page de cette édition du journal.

Comme nous l'avons écrit en préambule du bilan de législature, qui est arrivé au début de ce mois dans vos boîtes aux lettres, les grands projets ont des durées de développement et d'aboutissement qui vont au-delà des cinq ans d'une législature. La Municipalité nouvellement élue ne part donc pas d'une feuille blanche, mais poursuit une histoire, en l'ajustant si nécessaire à l'évolution du contexte et des besoins de la population. C'est à cela qu'elle va s'attacher dès maintenant, en restant bien entendu à l'écoute de vos retours.

LA MUNICIPALITÉ

PORTRAIT

75

ANS CÔTE À CÔTE

Bi-centenaires à eux deux : Elise et Marcel Vaney ont récemment fêté leurs 100 ans respectifs, et, le 6 avril dernier, leurs 75 ans de mariage ! Le Préfet leur a rendu visite à l'occasion de leurs noces d'albâtre. Ce n'est pas tout : ils ont tous deux été testés positifs au COVID-19, en novembre 2020, mais asymptomatiques, et donc sans désagrément. Leur incroyable force de vie leur a même permis de recevoir la rédactrice du Journal communal pour une interview dans leur EMS, à Pré Pariset.

Marcel Vaney est né à Pully et y a travaillé toute sa vie comme notaire. Parmi ses clients, un certain Henri Guisan, pour qui il a effectué divers mandats. Photographe et vidéaste amateur de talent, il a toujours eu la passion des images. Son épouse et ses enfants se souviennent d'ailleurs avec joie des séances de diapositives et de films de famille dans leur chalet de Verbier. Ce chalet, construit en 1959, accueille aujourd'hui encore leur famille, été comme hiver. C'est désormais leur arrière-petite-fille qui apprend à skier sur les mêmes pistes où leurs enfants ont usé leurs fonds de culotte. Les Vaney se souviennent bien de cette époque où



Marcel était le notaire officiel du tirage de la Loterie Romande et devait les quitter pour redescendre de Verbier, tous les samedis, pour être présent lors du tirage qui avait lieu à Pully.

Des moments simples, passés en famille : ce sont les souvenirs qui reviennent le plus souvent quand Elise et Marcel Vaney racontent leur vie, aidés parfois de leur fille pour quelques dates ou précisions. Des moments liés à l'histoire et au patrimoine de Pully, évidemment. Tous les dimanches, repas de poisson chez Pitch. Parfois aussi au Vieux Caveau, ou alors un pic-nic au parc Guillemain ou au bord du lac, à la plage de Pully.

Marcel Vaney a été Président du Conseil communal, à l'âge de 37 ans. Il raconte qu'il y régnait toujours un grand respect pour les avis de chacun, même si à l'époque, c'étaient « les Paillard, les Reymondin, les Milliquet... La politique des familles et non celle des partis ! ». A l'époque, la Grande Salle de Pully et ses belles galeries accueillait aussi... la Revue de Pully. Et oui, le saviez-vous, Pully a eu sa revue ! Marcel Vaney a fait partie du comité de ce spectacle annuel qui mélangeait, dans les années 60 et 70, des amateur·rice·s et professionnel·le·s, pour la grande joie du public qui se pressait en masse.

Elise Vaney se souvient de ces moments de fête, les kermesses ou les lotos de village où ils allaient à vélo. A l'époque, on collectionnait les pièces de 50 centimes avec ferveur pour ces rendez-vous du vendredi soir. Les lots différaient un peu de ceux d'aujourd'hui... Des poulets, des saucisses, des jambons, voire des meules de fromage... un jour, les Vaney en ont gagné six, un cadeau sympa mais un peu encombrant !

Quelques moments dramatiques de l'histoire de Pully ressurgissent aussi : l'incendie du collège, en 1955 : la famille assiste, depuis son jardin, à l'impressionnante chute du clocher. Un autre incendie, celui de la kermesse de la Place de la Clergère, juste à côté de leur appartement de l'époque, en 1963. Leur fille, au milieu de la nuit, a réveillé ses parents en voyant les flammes lécher leur balcon. « Il y avait tellement de bise que les flammèches allaient jusqu'au lac, c'était tellement impressionnant ! », commente-t-elle.

Notre entretien touche à sa fin, même si l'on aimerait encore poser à Elise et Marcel Vaney mille questions sur cette vie si bien remplie. Ce midi, comme toujours lorsque leurs enfants viennent leur rendre visite à l'EMS, les époux Vaney mangeront des filets de perche, avec un verre de Chasselas de Pully, évidemment.

ÉVÈNEMENT

RUN MATE : À VOS MARQUES



Rendez-vous les 25 et 26 septembre pour la 3^e édition de Run Mate Lac Léman au départ de Pully. Les participant-e-s auront à nouveau la chance de courir en relais, par équipe de 2 à 9, autour du majestueux Lac Léman durant deux jours et une nuit. Au total, plus de 210 km de parcours divisé en 29 points relais de distances, difficultés et surfaces variées, permettant à chaque participant-e de courir à tour de rôle pendant que l'équipe véhiculée se rendra au prochain point pour l'encourager et l'attendre. La course est accessible à toutes et tous : expérimenté-e-s ou novices, chaque mate choisit une ou plusieurs distances à parcourir entre 3 et 13 km. Cette année encore, la Ville de Pully accueillera le départ et l'arrivée de l'événement dans le cadre idyllique de Pully-Plage. Infos sur www.runmate.org

TRAVAUX

MAINTIEN DES ACTIVITÉS DURANT LES TRAVAUX DU HOME-ÉCOLE DES MOSSES

Les travaux de réhabilitation du Home-Ecole aux Mosses ont débuté en avril dernier. Ils s'achèveront en octobre 2022. Durant cette période, il est nécessaire que les élèves puissent bénéficier d'activités favorisant l'acquisition des capacités transversales (collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive) prévues dans le Plan d'Études Romand (PER). Pour cela, des sorties scolaires à la journée au chalet du Bois-du-Moulin seront proposées aux élèves de 6^e et 7^e. Pour les classes de 8^e, des camps de sports d'hiver seront mis en place à Château-d'Oex en hiver 2022. Renseignements : djas@pully.ch

SERVICE

RÉHABILITATION DE LA STEP DE PULLY



Une station d'épuration des eaux usées (STEP) est une installation destinée à traiter les eaux domestiques, industrielles et de routes à fort trafic avant leur rejet au milieu naturel, en séparant l'eau des substances indésirables.

POURQUOI FAUT-IL RÉHABILITER LA STEP?

En raison de son vieillissement généralisé

La STEP a 50 ans et si elle remplit encore les exigences légales de traitement, des problèmes d'exploitation se font ressentir (par exemple : des fuites dans les digesteurs). Les bassins de traitement et les machines doivent être remplacés ou réhabilités pour garantir leur fonctionnement à long terme.

Pour l'adapter aux nouvelles exigences de traitement

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Ordonnance sur la protection des eaux impose à toutes les STEP de plus de 24'000 habitants de traiter les micropolluants. Ces polluants sont des substances qui, à très faible concentration déjà, sont nocives pour les organismes aquatiques et peuvent polluer les ressources en eau potable. Il s'agit par exemple de composés présents dans les pesticides, les produits d'entretien ou les médicaments.

LES CHIFFRES

1969
année de mise en service

22'455
habitants raccordés

22
millions de m³ d'eau traitée par an

3
communes raccordées : Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

96%
de rendement d'épuration

230
MWh d'électricité produite par an

PLANNING

1969
Mise en service de la STEP actuelle

2019
La STEP fête ses 50 ans

2020-2025
Études pour la réhabilitation de la STEP

2026
Début des travaux

2029
Mise en service complète de la STEP

TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE PROVISOIRE À CHAMBLANDES

Les besoins scolaires et parascolaires à Pully évoluant rapidement, entre 2022 et 2026, de nouvelles constructions seront nécessaires. Il s'avère aujourd'hui que des solutions immédiates doivent être trouvées pour la rentrée scolaire d'août 2021, les prévisions se vérifiant plus tôt que prévu. Un bâtiment scolaire provisoire va donc être construit à Chamblandes.

de la démographie, mais aussi de l'évolution des bases légales sur l'enseignement obligatoire, qui fixent le nombre et le type de salles d'enseignement nécessaires (classes, sciences, dessin, travaux manuels, gymnastique, etc.). La Municipalité de Pully a anticipé ces besoins et y travaille depuis 2013 avec la Direction des écoles et le Canton, en intégrant l'ensemble des plans d'affectation à l'étude. La planification des besoins scolaires (masterplan) a ainsi été validée à mi-2019; son calendrier détaillé est évolutif et doit être ajusté en permanence. Ce document guide l'action de la Municipalité et sa mise en œuvre est en cours, mais des constructions provisoires sont néanmoins nécessaires pour la rentrée scolaire 2021. Le bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes comprendra 3 niveaux : rez-de-chaussée et 2 étages. Il s'accompagnera d'un préau à l'air libre et d'un préau couvert. Cela représente la création de 6 salles de classe, 4 salles de dégagement, 1 salle des maîtres, 240 m², soit une surface équivalente à 4 salles de classe, pour une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) gérée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) pouvant accueillir 84 enfants de 1 à 4 P, et enfin 6 groupes de toilettes. Le bâtiment scolaire provisoire de Chamblandes sera mis en service pour la rentrée scolaire du 23 août 2021.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), d'entente avec la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS), la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont (EP-PPB), ainsi qu'avec la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) a mené en 2020 des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments provisoires. Ces réflexions ont mis en évidence la

possibilité et la nécessité d'installer des bâtiments provisoires à Chamblandes en 2021. Dans un premier temps et par souci d'efficacité vu le délai de réalisation très court, la Municipalité avait mis à l'enquête simultanément deux options possibles : les sites de Chantemerle et Chamblandes. En poursuivant l'analyse détaillée, il s'est avéré que Chamblandes est mieux adapté pour répondre aux besoins les plus urgents; le site de Chantemerle n'est plus retenu pour le moment. La projection des besoins scolaires est complexe. Elle dépend non seulement

MOBILITÉ



UNE ÉLECTROMOBILITÉ RAISONNÉE

Depuis 2016, la Ville de Pully s'est engagée en faveur d'une mobilité plus durable en remplaçant progressivement d'anciens véhicules utilitaires diesel par des modèles 100% électriques. Avec 11 véhicules, la Ville de Pully économise 20 t/an de CO₂ et se positionne dans le peloton de tête des villes de taille moyenne misant sur l'électromobilité selon un sondage réalisé par l'Association suisse des Infrastructures communales (ASIC). Les batteries de ces véhicules sont de capacité modérée. Leur fabrication et recyclage ont donc un impact environnemental limité.

COMPTES

DES COMPTES 2020 À NOUVEAU DANS LE ROUGE

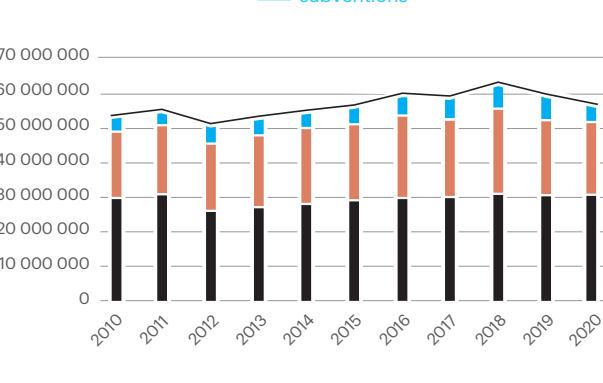
La Ville de Pully présente des comptes 2020 déficitaires de près de CHF 6.8 mios, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 10.4 mios, malgré les effets de la pandémie apparue au début de l'année 2020. Néanmoins, le résultat du bouclage des comptes 2020 peut être qualifié de mauvais; il est principalement la conséquence de la modification du modèle péréquatif vaudois. Cela ne fait que confirmer la diminution de l'autonomie financière de la Ville.

Avec des revenus de CHF 156'728'283,36 et des charges totales de CHF 163'570'413,81, la Ville de Pully présente des comptes 2020 déficitaires de CHF 6'842'130,45. Le budget 2020 prévoyait un déficit d'environ CHF 10,4 mios.

DES CHARGES MAÎTRISABLES QUI LE SONT

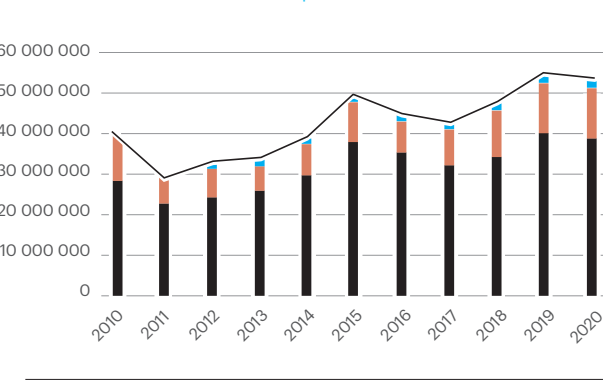
Les charges maîtrisables ont été inférieures aux prévisions du budget (-4,9%). Elles regroupent entre autres les dépenses liées au personnel communal (-1,9% par rapport au budget 2020), à l'achat de biens, services et marchandises (-6,7%), ainsi que les aides et subventions (-12,4%).

Evolution des charges maîtrisables



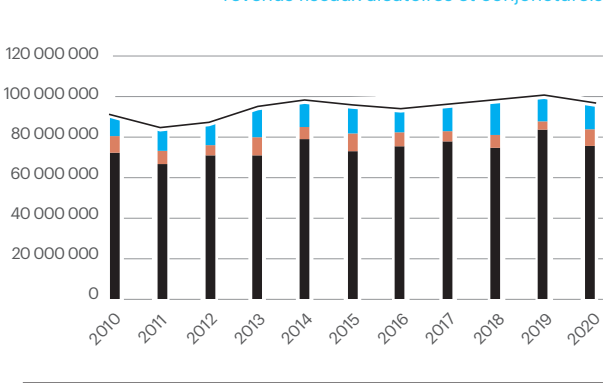
Comparées aux comptes 2019, les charges maîtrisables sont également en diminution de l'ordre de 3,3%. Il est d'ailleurs important de constater que les charges maîtrisables réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2020 sont les plus basses depuis les cinq dernières années, ce qui confirme la bonne maîtrise de ces charges et les efforts constants de l'Administration pour les faire diminuer. Les charges non maîtrisables sont la cause principale des chiffres rouges. Celles-ci sont en baisse de 2,2% par rapport aux comptes 2019, et en hausse de 7,9% par rapport aux comptes 2018.

Evolution des charges péréquatives



Il est important de préciser que le décompte final 2019 des péréquations (défavorable de l'ordre de CHF 1,6 mios), n'a pas été comptabilisé dans les comptes 2020. En effet, ce dernier fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Cantonal (cour de droit administratif et public).

Evolution des recettes fiscales



DES REVENUS FISCAUX EN BAISSÉ

Par rapport au budget de l'année 2020, on constate une diminution des revenus fiscaux de l'ordre de 3,3%. Toutefois, il est important de préciser que les montants inclus dans le budget 2020 ont été estimés sur la base d'un taux d'imposition de 6,3. Or, suite au référendum, la population pulliérannaise a refusé l'augmentation du coefficient communal de l'équivalent de deux points d'impôts. Par conséquent, les impôts facturés au titre de l'année 2020 l'ont été sur la base d'un taux d'imposition de 6,1. Par conséquent, si l'on adapte les recettes fiscales incluses dans le budget 2020 à un taux d'imposition de 6,1, on constate que ces dernières sont en baisse d'environ 1,1%. La principale baisse provient des impôts sur les successions et sur les donations qui accusent une diminution de 60,8% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2020.

Par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales sont en baisse d'environ 4,5%. Cette diminution est la conséquence de revenus fiscaux exceptionnels réalisés sur les personnes physiques qui ne se sont pas reproduites dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2020.

IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS DE PULLY

Ainsi, malgré les coûts supplémentaires générés par le COVID-19 estimés à environ CHF 400'000,00, les charges totales sont inférieures de 2,2% et les revenus totaux sont à peu près au même niveau que ceux prévus dans le cadre du budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires). Par rapport aux comptes 2019, on constate une diminution du total des charges d'environ 4,3% et une diminution des revenus de l'ordre de 2,2%.

Il faut également relever qu'un bon nombre d'exploitations communales ont vu leurs revenus diminuer de manière importante (vignes, piscines, musées, théâtres, etc.) à cause de la crise sanitaire. Néanmoins, toutes ces exploitations ont réussi à limiter au maximum leurs coûts de fonctionnement. Il faut ainsi relever la souplesse et l'agilité dont l'Administration a su faire preuve durant cette période particulière. En effet, tout en délivrant des prestations de qualité à la population, les collaboratrices et les collaborateurs ont été également en mesure de mettre en place toutes les mesures nécessaires lors d'une telle pandémie et, de plus, a fait tout son possible pour limiter au maximum les effets financiers s'y rapportant. Les effets du COVID-19 sont encore difficiles à évaluer. En effet, même s'il a été possible de ressortir les coûts directement liés à la pandémie, il est encore trop tôt pour estimer les effets à plus long terme de cette crise majeure.

UNE MARGE D'AUTOFINANCEMENT ENCORE UNE FOIS NÉGATIVE

Tout comme l'année 2019, l'année 2020 se solde par une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 4,9 mios. Ceci veut dire que durant l'année 2020, Pully n'a pas été en mesure de financer entièrement son fonctionnement et également l'entier des investissements consentis. Suite à plusieurs exercices mitigés, la dette communale a augmenté durant l'année 2020. Elle a ainsi progressé de CHF 20,0 mios pour se situer à CHF 135,0 mios au 31 décembre 2020. Par conséquent, l'endettement par habitant est passé de CHF 6'217,90 à CHF 7'223,90.

UNE AUTONOMIE FINANCIÈRE QUI S'EFFRITE INEXORABLEMENT

La part des charges maîtrisables par rapport au total des charges est un indicateur de la marge de manœuvre que possède la Municipalité dans le cadre de sa gestion financière, donc de son autonomie financière. Il est intéressant de constater que cette part était d'environ 50% en 2004 alors qu'actuellement, elle n'est plus que de 35%. Tout cela montre bien qu'en à peine plus de 15 ans, la marge de manœuvre de la Municipalité en terme de gestion financière a considérablement diminué. Malheureusement, la crise sanitaire aura comme conséquence de diminuer encore plus l'autonomie financière de la Ville.

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 peut être qualifié de mauvais : il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises, de la situation sanitaire sévissant actuellement et, surtout, de la modification du modèle péréquatif vaudois. Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de la Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal. Il faut relever qu'une forte proportion de ces investissements répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

Il serait faux de résumer les difficultés financières que traverse la Ville par le fait exclusif de la crise sanitaire. En effet, la participation de la Ville au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur et ce, malgré le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Ce dernier n'améliorera en rien la situation financière de la Commune. C'est pour cette raison que la Municipalité a refusé cet accord.

La maîtrise des charges sur lesquelles l'Administration peut agir est un aspect important des finances communales et la Municipalité poursuit ses efforts dans ce domaine. Les comptes 2020 en sont l'illustration, puisque les charges maîtrisables constatées dans le cadre du bouclage des comptes sont inférieures à celles de l'année 2019 (-3,3%). D'ailleurs, le niveau des charges maîtrisables réalisé en 2020 est le plus bas depuis les cinq dernières années.

6.8
mios de francs de déficit en 2020



NATURE

LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT

Depuis quelques années, le budget annuel dédié à la gestion des forêts, propriétés de la Ville de Pully, mentionne un compte en faveur des actions pour la biodiversité en milieu forestier. Cette volonté de développer des projets en faveur de la biodiversité est l'un des axes stratégiques importants de l'exploitation de forêts en milieu urbain.

Depuis 2016, plusieurs actions concrètes ont été entreprises par les forestiers-bucheronniers en partenariat avec des biologistes et des groupements de passionnés de la nature. Ainsi, la revitalisation de l'étang de Volson et de l'étang de la Grange a permis le retour de nombreuses espèces animales telles que des

grenouilles rousses, des salamandres, des couleuvres à collier, des libellules ou encore des tritons alpestres.

Aux abords du biotope situé à proximité du centre forestier de Chenaulaz, on a également observé la présence de nombreuses salamandres tachetées, de grenouilles rousses, de canards colverts et de différents insectes.

En 2020, un nouveau projet a été mis sur pied au chemin du Stand. Près d'un hectare de forêt a été aménagé en faveur de la couleuvre d'Esculape, plus grand serpent inoffensif de Suisse, et du lucarne cerf-volant. La création de murgiers et de palissades ainsi que de zones herbeuses et de bosquets a permis de contribuer à l'observation du retour de ces espèces animales.

Enfin, le réseau d'arbres habitats continue de s'agrandir. Actuellement, une quarantaine d'individus ont été identifiés et sélectionnés. Ces arbres ne seront donc jamais abattus, sauf pour des raisons de sécurité, jusqu'à leur chute naturelle. Ils resteront sur place après leur chute et deviendront des abris appréciés de nombreux animaux. Si ces nombreuses actions permettent de favoriser la nature, l'abattage des arbres fait également partie de l'entretien nécessaire à la forêt. Alors que les abattages d'arbres suscitent toujours de nombreuses interrogations en période de coupes, la Direction des domaines, gérances et sports reste à la disposition de tous les citoyen-ne-s qui souhaiteraient recevoir des informations sur la gestion des forêts communales.

Plus d'infos : <https://forets.pully.ch>

SERVICE

OUVERTURE D'UNE GARDERIE DANS LE QUARTIER DES BOVERATTES



Le Conseil communal a décidé en décembre 2017 d'autoriser la Municipalité à signer une constitution d'un droit de superficie en faveur de la Vaudoise SA, concernant la parcelle communale N°2034, pour la construction d'une centaine de logements.

En constante recherche de places d'accueil de jour pour les enfants, la Municipalité a évalué la possibilité de retirer quelques appartements de l'un des immeubles du projet pour y placer une garderie.

Elle a fait part de cette idée à la Vaudoise, qui a accepté sur le principe de retirer trois appartements du rez-de-chaussée d'un immeuble de la substance locative et d'envisager de louer cette surface à la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, comme convenu dans la constitution du droit de superficie.

La création d'une structure préscolaire de type nurserie-garderie dans ce quartier s'inscrit dans une logique de proximité du domicile des familles ; elle répond à une demande accrue de structures d'accueil générée par l'arrivée de nouvelles familles supplémentaires dans le quartier des Boverattes.

La garderie des Boverattes « La Canopée » a été ouverte le 4 janvier 2021. Elle a une capacité d'accueil de 29 places, dont 8 places pour des enfants dès la naissance jusqu'à l'âge de 18-24 mois et 21 places pour les enfants âgés de 18-24 mois jusqu'à l'âge d'entrée en scolarité obligatoire. Son nom « La Canopée » et l'environnement auquel il fait référence ont largement inspiré le projet tant à l'intérieur de la structure que dans la réflexion pédagogique.

INFRASTRUCTURE

NOUVELLE SALLE DE PIQUE-NIQUE AUX QUATRE VENTS



La Ville de Pully propose à sa population une structure d'accueil pour les repas de midi au refuge des Quatre Vents. Ce local, nouvellement créé pour la consommation surveillée de pique-

niques, est prévu pour les enfants fréquentant le Collège de Chantemerle de la 3P à la 6P. Cette offre complète les structures (UAPE, APEMS) déjà mises en place conformément à la volonté de la population d'une « école à journée continue ». Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, cet espace a été aménagé de manière ludique avec un espace jeux, un espace repas et un espace extérieur où les enfants peuvent se dépenser en toute sécurité. La possibilité d'avoir un endroit légèrement excentré permet aux enfants de sortir, durant l'espace d'un moment, du cadre scolaire. A ce jour, les retours des parents et des enfants qui fréquentent ces lieux sont très positifs et les équipes se réjouissent de pouvoir accueillir chaque année de nouveaux enfants. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page www.pully.ch/jeunesse.

TRAVAUX

CHANTIER POSTE-REYMONDIN : LES COMMERCES RESTENT OUVERTS !

Le chantier Poste-Reymondin est l'un des grands projets qui va améliorer le centre de Pully ces prochaines années. Il va impacter durant plusieurs mois la rue de la Poste, un secteur animé et aimé des habitant-e-s de Pully, qui abrite de nombreux commerces et cafés. La Ville, dans la planification de ces travaux, a cherché à être à l'écoute des commerçant-e-s, et ce depuis le début de la démarche participative. Début mai, au démarrage des travaux, elle a créé un espace d'information qui leur est destiné, ainsi qu'à leurs client-e-s. Vous trouverez donc une liste des commerces avec leurs informations de contact, ainsi qu'une carte sur cette page : <https://www.pully.ch/fr/vivre-a-pully/routes-et-mobilite/chantiers-travaux/>. Des affiches reprenant ces informations ont par ailleurs été mises en place dans les rues de la ville, aux abords du chantier. Si un commerce ou une information venait à manquer, merci d'écrire à communication@pully.ch.

AGENDA

Sous réserve de modifications liées au Covid-19

MUSÉE D'ART DE PULLY

Jusqu'au 21 novembre
exposition *Calder, Soulages, Vasarely... Abstractions plurielles (1950-1980) Collection de la Fondation Gandur pour l'Art.*

Fermeture estivale du 28 juin au 6 septembre
www.museedartdepully.ch

ARCHÉOLAB

Jusqu'au 12 décembre
exposition interactive *Crime à la romaine*

Fermeture estivale du 5 juillet au 31 août
www.archeolab.ch

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Lundi du Jeûne : **20 septembre**

FERMETURE DE LA PISCINE DE PULLY-PLAGE

21 septembre

AUTRES DATES

Run Mate 25 et 26 septembre.
Infos et inscriptions : www.runmate.org

Fête des voisins 24 septembre
www.pully.ch

Urban Training Tous les lundis

Aqua Training Tous les vendredis
à Pully-Plage

Yoga Training Tous les dimanches
à Pully-Plage
Infos et inscriptions aux différentes sessions : www.urban-training.ch

Semaine du soir du Club Nautique de Pully 16 au 20 août
www.cnully.ch

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Me 6 octobre, à 20h
Me 3 novembre, à 20h
Me 24 novembre, à 20h
Me 8 décembre, à 18h

PLAN CANICULE

www.vd.ch/canicule

INFRASTRUCTURE

FITNESS URBAIN



Le samedi 26 juin 2021 ouvrira le nouvel espace ludique et sportif des rives du lac, au nord du quai Milliquet. Cet espace destiné aux adolescent-e-s, aux adultes et aux aîné-e-s, répond non seulement aux besoins d'activité physique de plein air, mais c'est également un lieu de rencontre et de convivialité intergénérationnel. Le lieu est accessible gratuitement et en tout temps, la journée. Ce projet est le dernier des aménagements liés au préavis N°16-2018 du 31 octobre 2018, doté d'un montant de CHF1'840'000, qui comprenait par ailleurs les réaménagements des places de jeux du quai Milliquet Sud, du Collège des Alpes et du chemin du Pré-des-Clos; projets tous réalisés à ce jour. Ce programme initial a été complété par des terrains de pétanque accompagnés d'espaces de repos et de pique-nique ainsi qu'un terrain de beach-volley en sable et un espace de pratique de la slackline (jeux d'équilibre sur sangle tendue). L'intervention paysagère se fera par la plantation d'arbres ainsi qu'une végétation généreuse. Du point de vue urbain, cet aménagement permet de redynamiser cette partie du parc jusqu'alors sous-utilisée et ouvre la vue depuis l'avenue des Désertes en direction du lac.